

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 12 mars 2013

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 12 mars à 18h.

Étaient présents

- Mlle Delphine Prou, directrice de l'école
- Mme Murielle Portain, professeur des écoles
- Mme Charlotte Printemps-Rengeard, professeur des écoles
- Mme Eléonore Poupin, professeur des écoles
- M. Gilles Pichon, maire de Rom
- M. Jean Louis Minot, adjoint au maire et chargé des affaires scolaires
- Mme Carole Troublé, conseillère municipale à Messé
- M. Claude Pacaud, conseiller municipal à Vançais
- M. André Sabourault, délégué départemental de l'éducation nationale
- M. Jean Louis Quéroux, délégué départemental de l'éducation nationale
- Mme Christel Peltier, présidente de l'association des parents d'élèves et représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Nancy Couvidoux, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Julie Conflant, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Adeline Champion, représentante titulaire des parents d'élèves

Excusés :

- Mme Annie Jussaume, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mme Marie-Thérèse Cornuault, coordinatrice du réseau d'écoles rurales
- Mme Stéphanie Bernard, professeur des écoles
- M. Michelet, maire de Sainte Soline

1. LES EFFECTIFS

Depuis le dernier conseil d'école, il y a eu 6 départs de l'école (dont 3 enfants du voyage). À ce jour, les 88 élèves sont répartis comme suit :

PS	11	23
MS	12	
GS	11	20
CP	9	
CE1	9	19
CE2	10	
CM1	8	26
CM2	18	
		88

Voici la prévision d'effectifs pour septembre 2013 :

PS	19	30
MS	11	
GS	13	24
CP	11	

CE1	8	19
CE2	11	
CM1	11	19
CM2	8	
		92

Il risque d'y avoir de nombreux élèves dans la classe de PS et MS. Il a donc été décidé de demander aux potentielles futures familles de venir inscrire leur enfant avant la fin du mois d'avril, afin de connaître le nombre réel d'enfants qui seront dans la classe.

M. le maire informe qu'il ne sera pas possible d'employer une deuxième ATSEM.

Les enseignantes soulèvent le problème de surveillance et de gestion des maternelles à la cantine dans le cas où il y aurait les 19 arrivées en PS. Les élèves demanderont beaucoup d'attention. Il sera difficile pour la personne chargée de la surveillance de s'occuper et des petits et des grands.

En juin, une demi-journée sera organisée pour accueillir les futurs PS dans la classe.

2. LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2012

♦ Le budget de la mairie (année civile 2012) :

Pour son fonctionnement l'école dispose d'un budget qui permet d'acheter les fournitures et le matériel pédagogique pour chaque classe.

Sur les 6 000 € attribués, **5 916,76 €** ont été dépensés.

La directrice précise que cette somme est divisée en fonction du nombre de classes et que chaque enseignante a la même somme pour sa classe.

♦ La coopérative scolaire (année scolaire 2011-2012) :

Recettes : TOTAL : **4 235,50 €**

Cotisation des parents+ photos + calendriers + marché de Noël + subvention

Dépenses : TOTAL : **4 620,89 €**

Cotisations/assurances/ abonnements/ dépenses pour les projets/ nourritures / déplacements/ sorties/ photos / calendrier / USEP

♦ Point sur la coopérative scolaire (année scolaire 2012-2013) :

Recettes : TOTAL : **4 943,21 €**

Cotisation des parents, opérations de vente, subvention de l'APE

Dépenses : TOTAL : **2 757,97 €**

Abonnement, USEP, assurance, achat des produits à vendre, achat de matériels pour les projets, nourriture, bus, sorties

La directrice informe que l'école a fait un bénéfice de 261,39€ pour le marché de Noël et de 431, 86€ pour l'opération de vente de saucissons et de terrines du sud-ouest.

3. LES PROJETS DE L'ÉCOLE

La fête de Noël :

La fête et le marché de Noël ont eu lieu le 18 décembre 2012. L'APE a offert le goûter ainsi que les cadeaux de Noël. La mairie a prêté la salle des fêtes. Les bénéfices des ventes pour la coopérative scolaire s'élèvent à 261,39€.

Les enseignantes souhaitent remercier l'APE et la mairie pour leur aide.

Le projet "temps" :

La sortie au musée des Tumulus de Bougon prévue en Novembre a eu lieu. Enfants, enseignantes et parents accompagnateurs ont un avis positif sur cette journée proposée aux élèves de l'école. Les ateliers étaient intéressants et enrichissants. Les animatrices ont su captiver l'attention des élèves et leur transmettre un savoir.

Concernant cette sortie pédagogique, des articles sont parus sur le site de l'école.

(<http://sites79.ac-poitiers.fr/rom/>)

Les classes des CE et CM sont allées au musée de Rom pour travailler sur l'Antiquité. Deux ateliers ont été proposés : recherche d'indices dans le musée et présentation de l'équipement de gladiateurs.

Le musée a également prêté des affichages d'exposition autour de l'antiquité.

La classe de GS-CP a passé une matinée au musée pour travailler autour de la poterie et de la recherche d'indices.

Le 16 mai 2013, les classes de PS-MS et CE1-CE2, iront au musée de l'automobile à Châtelleraut. Le but est de découvrir l'évolution d'objets du quotidien. La classe des PS-MS suivra un atelier en lien avec l'art, en utilisant la technique de Peter Stampfli. Il s'agira de découvrir différentes traces de pneus. Les élèves réaliseront une peinture inspirée du travail de l'artiste pour ses installations autour de la structure des pneus.

La classe des CE1-CE2 découvrira le musée à travers un travail de recherches à partir d'un fascicule. Les élèves suivront ensuite un atelier permettant de retracer l'évolution des vêtements au fil des époques. Les élèves élaboreront ensuite une fresque dans laquelle ils se mettront en scènes avec des vêtements des différentes époques.

Pour clôturer notre projet, nous proposerons en fin d'année, le 7 juin 2013, une sortie au Puy du Fou, pour toute l'école.

Un boulanger a aussi proposé d'intervenir auprès de l'école pour montrer comment on faisait cuire le pain avant, dans un four à pain. Il propose de faire cuire du pain dans le four qui se trouve près de l'école.

Le carnaval :

Vendredi 15 février après-midi, nous avons organisé un défilé dans Rom à l'occasion du carnaval. Elèves et adultes se sont déguisés sur le thème de l'antiquité. Un bonhomme carnaval a été confectionné par les élèves de la classe des CE1-CE2 : le lion de Némée (les douze travaux d'Hercule).

Le musée de Rom nous a transmis des patrons de tuniques romaines. Un atelier de préparation des costumes a été proposé par les enseignantes aux parents d'élèves.

Ludovic Malécot, archéologue au musée de Rom a participé au carnaval. Il a défilé en tenue de Romain avec d'autres membres de la troupe Taïfali. L'équipe enseignante les remercie.

Le bonhomme carnaval a été brûlé sur la mare de Rom. Les enseignantes veulent remercier Baptiste Gilbert pour s'être rendu disponible et avoir fait en sorte que cela puisse avoir lieu.

Un goûter a ensuite été offert par l'APE aux élèves, dans la salle des fêtes de la commune.

Les enseignantes remercient les membres de l'APE ainsi que la mairie.

Le défi scientifique :

La classe de CE1-CE2 a participé à un défi scientifique : fabriquer une roue à eau qui permet de soulever un crayon à au moins 50 cm du sol. Des articles présentant le travail des élèves sont parus sur le site de l'école.

Le défi a été relevé. Les élèves ont aimé participer à ce défi.

L'atelier d'aide aux leçons :

Mmes Bourré et Silliard ont fait un compte rendu sur cet atelier.

Cf. en pièce jointe.

Spectacle de fin d'année :

Le spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 29 juin. Il y aura un spectacle en rapport avec le projet de l'année et peut-être une kermesse. Il faudra définir ce moment avec l'APE.

4. L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cette année deux classes adhèrent à l'USEP (GS-CP et CM1-CM2)

Plusieurs rencontres sont prévues :

- Vendredi 8 mars : les CM1-CM2 ont préparé la course d'orientation.
- Jeudi 21 mars les deux classes ont participé à une course d'endurance le matin et à la course d'orientation l'après-midi.
- La fête des petits a eu lieu le samedi 23 mars. Cette journée est proposée uniquement aux élèves de maternelles. Plusieurs activités sont proposées : athlétisme, natation, gymnastique.

La classe des CM a participé à plusieurs tournois, les mercredi après-midi. Un tournoi de hand ball a été proposé en décembre. 7 élèves de CM1-CM2 y ont participé. L'équipe a terminé 2^{ème}.

En février 12 élèves de la classe des CM1-CM2 ont participé au tournoi de basket ball. Il y avait 3 équipes de Rom sur les 6 équipes participantes.

5. L'ORGANISATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2013

Les collectivités ont reçu un document donnant des informations sur l'organisation pour la rentrée prochaine.

Les directeurs ont été réunis par Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale le 11 février 2013 à ce sujet. Voici ce que l'on peut dire :

Ce qui ne change pas :

- 24heures d'enseignement
- Le périscolaire est placé sous la responsabilité des collectivités. Il n'est pas obligatoire

Ce qui est obligatoire :

- 9 demi-journées d'école
- Les horaires de début et de fin d'école sont définis en fonction du transport scolaire. Les bus passeront toujours à 9h00 et 16h30.
- 5h30 maximum d'enseignement par jour et 3h30 maximum d'enseignement par demi-journée.
- La pause méridienne (le midi) ne peut être inférieure à 1h30
- Les activités périscolaires (APS) seront proposées par la mairie. Elles auront lieu pendant 3heures chaque semaine.
- Les ateliers pédagogiques complémentaires (APC) seront proposés par les enseignants, 36heures par an.
- Aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30.

Les activités périscolaires (APS)

Elles auront lieu pendant 3heures chaque semaine. Elles seront sous la responsabilité de la collectivité.

Elles doivent s'inscrire dans un projet éducatif territorial (PET) qui sera rédigé par la mairie.

Une aide financière de 50€ par élève sera proposée aux collectivités qui mettront en œuvre ces nouveaux rythmes dès la rentrée de septembre 2013. Des communes prioritaires pourront bénéficier de 40€ supplémentaires. Le maire informe que Rom fait partie de ces communes prioritaires.

Les activités qui seront proposées ne seront pas obligatoires.

Le taux d'encadrement pour ces moments est de 1 adulte pour 14 enfants de maternelle et de 1 adulte pour 18 enfants de l'élémentaire.

L'aide aux devoirs peut faire partie d'un atelier périscolaire mais ne doit pas être la seule activité proposée.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les enseignants encadrent ces activités à raison de 36h par an. Ces activités peuvent être regroupées par périodes.

Il s'agit de proposer de l'aide aux élèves en difficulté ou de proposer des activités pédagogiques avec des groupes d'élèves restreints élaborées dans le cadre du projet d'école.

Il faudra l'accord des parents.

Pour les enseignants :

- 24h de classe par semaine
- 108h réparties comme suit : 36h d'APC, 24h de concertation sur la mise en place de ces APC et sur les dispositifs à mettre en place pour les élèves en difficulté
- 6h de conseil d'école
- 18h d'animations pédagogiques (dont 9h de formation à distance)
- 24h de conseils de maîtres et de cycle et de rencontre avec les parents

En mai 2013 il faudra informer les parents de la proposition qui aura été faite au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

C'est lui qui prendra la décision finale.

La question est de savoir à quel moment de la journée mettre en place les Ateliers Périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires. Les enseignantes proposent de mettre les APS après le temps de classe et de mener en même temps les APC pendant 36h par an.

La directrice montre l'emploi du temps proposé par l'équipe enseignante. (cf. document joint)

Une représentante des parents d'élèves demande s'il n'est pas possible d'organiser les APS à partir de 13h30. Les enseignantes répondent que cela posera problème notamment pour les maternelles qui dorment à ce moment-là. L'ATSEM, qui les surveille à ce moment-là, a dit aux enseignantes que tant que les grands sont dans la cour de l'école, il y a trop de bruit. Les élèves de maternelle ne peuvent réellement se reposer que lorsque les autres élèves sont entrés en classe.

D'autre part les enseignantes pensent qu'il sera difficile pour les élèves de se concentrer de nouveau sur des apprentissages à 14h15 après 2h15 de « pause ».

Le maire de Rom ajoute que d'un point de vue pratique, il sera mieux de proposer les APS après la classe, à 15h45 : certains enfants pourront repartir à la maison et moins d'adultes encadrant les APS seront nécessaires.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il est obligatoire de mettre en place cette réforme dès la rentrée prochaine.

M le maire de Rom a répondu que si la commune ne souhaite pas la mettre en place dès septembre, elle devra demander une dérogation et fournir des arguments justifiants que la commune de Rom ne pourra mettre en place la réforme qu'en 2014. M. le maire ajoute qu'il n'y a pas d'argument valable.

M. le maire de Rom propose de réunir une commission composée des membres du conseil d'école et d'élus de la commune pour parler de cette réforme, réfléchir ensemble à la mise en place de la réforme scolaire et définir un projet éducatif territorial.

Une représentante des parents d'élève ajoute que cette réforme a pour but que l'enfant soit bien à l'école et non pas le contraire. Il ne faut pas que les ateliers périscolaires qui ont pour but d'ouvrir sur le monde culturel, se transforment en garderie.

M. le maire affirme qu'il sera difficile de trouver du personnel qualifié et disponible pour travailler 3 heures par semaine.

Le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) ajoute que la mise en place des ateliers périscolaires va créer des emplois précaires. Les représentantes des parents d'élèves, les DDEN et le maire de Rom pensent qu'il sera difficile de trouver des personnes acceptant de travailler 45 min par jour.

La question de l'occupation des locaux a été soulevée. Puisque certains jours les APS et APC auront lieu en même temps, comment se répartir les locaux de l'école ? Si les salles des classes sont occupées pendant les APS, comment les enseignantes pourront-elles se réunir ? Comment pourront-elles corriger leurs travaux d'élèves ? Comment pourront-elles préparer leur salle de classe pour le lendemain ?

Les représentantes des parents d'élèves demandent à qui elles peuvent faire remonter toutes ces réserves. Le Délégué Départemental de l'Education Nationale propose de se regrouper avec les autres Associations de Parents autour de Rom, d'échanger sur ces problématiques et d'écrire toutes les questions à l'Inspection de l'Education Nationale.

Les représentantes des parents d'élèves demandent s'il est possible d'organiser les APS hors de l'école. M. le maire de Rom répond que c'est possible si l'on veut proposer des activités sportives. Dans le cas contraire, seuls les locaux de l'école sont disponibles et peuvent accueillir des groupes d'élèves.

Les représentantes des parents d'élèves demandent s'il y aura une garderie à partir de 15h45. M. le maire de Rom répond que si on n'a pas trouvé de personnes pouvant encadrer les APS, le système de la garderie sera proposé aux familles.

Une représentante des parents d'élèves demande si dans ce cas, elle sera payante. Le maire de Rom répond que la garderie sera payante. Mais dans le cas où des APS seraient organisées, il souhaite que ces activités soient gratuites.

Comment cela va-t-il se passer pour les enfants qui prennent le bus ?

6. LES QUESTIONS DIVERSES

♦ Y aura-t-il un accueil périscolaire le mercredi avant et après l'école ? Est-ce que le restaurant scolaire fonctionnera ?

M. le maire répond qu'il y aura un accueil (garderie) le mercredi matin et qu'il n'y aura pas de cantine le midi. Chat Perché va faire une enquête auprès des parents pour savoir s'il sera nécessaire de proposer un transport de Rom jusqu'à Lezay puis un de proposer aux enfants de manger à Lezay.

♦ Est-ce que les APS s'inscriront dans un PET ?

M. le maire répond que c'est obligatoire, donc oui.

♦ Quelles seront les activités qui seront proposées après 15h45 ?

M. le maire répond que pour le moment nous ne sommes pas en mesure de dire ce qui sera proposé.

♦ Ce dispositif peut-il s'adapter à une commune rurale ?

M. le maire répond que c'est obligatoire.

♦ Quel est l'impact sur les collectivités locales ?

M. le maire répond que l'impact est financier.

♦ Est-ce qu'une réflexion pour cette mise en place avec élus, enseignants et parents va avoir lieu lors de ces prochains mois ?

M. le maire répond que lorsqu'on aura plus d'informations, un temps de rencontre aura lieu.

♦ Serait-il possible de prévoir un adulte supplémentaire pour la surveillance de la récréation d'après le déjeuner, car tous les élèves sont dehors et il n'y a qu'un seul adulte, sachant qu'il ne peut pas voir tout ce qui se passe dans la cour.

M. le maire répond qu'il n'y a aucune obligation d'avoir une personne supplémentaire et qu'il est confronté au problème suivant : il ne trouve personne, qualifié et acceptant de travailler 1h30 par jour.

M. le maire est prêt à examiner la candidature de personnes souhaitant travailler 1h30 par jour pour surveiller les enfants sur le temps de la cantine et dans la cour.

♦ Il aurait été constaté que Mme Romeuf tape les élèves à la cantine et donne des coups de pied.

La directrice informe qu'elle a parlé de cela avec Mme Romeuf et Marinette Enard, la cantinière. Mme Romeuf nie le fait qu'elle frappe les enfants. Elle dit qu'elle tapote avec son cahier, sur la tête des élèves qui sont retournés à la cantine, pour qu'ils s'assoient correctement. Mais en aucun cas, elle leur fait mal. Mme Enard n'a rien remarqué mais elle soulève la question suivante : qu'en est-il du respect des enfants envers les adultes ? Doit-on accepter que les élèves ne respectent pas les règles de politesse ?

Le maire de Rom ajoute qu'il peut compter sur Mme Romeuf. Les jours où Mme Enard était malade, elle l'a remplacée au pied levé et les élèves ont pu manger leur déjeuner comme d'habitude. Les enseignantes soulignent le fait que Mme Romeuf a changé sa façon de se comporter avec les enfants, depuis le début de l'année : elle crie beaucoup moins, quand elle punit un élève elle lui explique toujours pourquoi.

♦ Les élèves n'auraient plus le droit de parler à la cantine. Qu'en est-il du règlement intérieur dont il avait été question lors du premier conseil d'école ?

La directrice a soulevé cette question avec Mme Enard, la cantinière. Cette dernière lui a expliqué que bien sûr les enfants ont le droit de parler mais pas de crier. Si tout le monde crie, on ne s'entend plus et donc on a tendance à parler encore plus fort.

M. le maire a proposé un exemple de règlement de cantine. Il a distribué un exemplaire à chaque membre du conseil d'école. Il a été convenu que chacun regarderait ce règlement et proposerait des modifications nécessaires. Les différentes idées seront envoyées à la directrice. Un règlement de cantine sera donc voté lors du prochain conseil d'école et sera mis en place dès la rentrée de septembre.

M. le maire propose également de se procurer un exemplaire du règlement de cantine de Lezay.

♦ Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente, il a été décidé que les questions anonymes ne seraient plus tolérées et qu'aucune réponse n'y serait apportée. Pouvez-vous me le confirmer ?

La directrice a posé la question à Mme l'Inspectrice : les questions que les représentants des parents d'élèves reçoivent des autres parents, sont regroupées par thèmes et problématiques. Plusieurs questions se recoupent. C'est aux représentants de les compiler pour les présenter au conseil d'école. Il n'est pas donc pas nécessaire que ces questions soient nominatives. Cependant Mme l'Inspectrice a souligné que les questions qui sont posées au conseil d'école doivent bien entrer dans le cadre du conseil d'école et la vie de l'école. Les questions ou remarques remettant en cause les compétences des enseignantes n'ont pas leur place dans un conseil d'école.

La séance est levée à 20h15.

Les secrétaires de séance (Mme Portain, Mme Poupin, Mlle Prou)

La directrice (Mlle Prou)

Copies transmises à :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Messieurs et Madame les maires de Rom, Sainte Soline, Messé et Vançais
- Madame l'adjoint au maire de Messé
- Monsieur l'adjoint au maire de Rom chargé des affaires scolaires
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les représentants des parents d'élèves
- Madame la présidente de l'association des parents d'élèves
- Messieurs les délégués départementaux de l'Education Nationale